



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Procès-Verbal n° 27

Réunion du :	Mardi 19 mars 2024
Présidence :	M. Gérard IVORA
Secrétaire :	M. Antoine MANCINO
Présents :	MM. André ABLARD – Gérard BORGONI – Albert DI-RE – Jean-Paul RUIZ – André VITIELLO

CORRESPONDANCES

Ligue Méditerranée :

- LMF CRTIS le 12 mars 2024** : Reçu ordre du jour réunion du 13/03/2024 : noté
- LMF CRTIS le 13 mars 2024** : Attestation éclairage stade Guillaumont de La Londe : noté
- LMF CRTIS le 13 mars 2024** : Demande mise à disposition gymnase suite à tournoi Futsal féminin : noté
- LMF CRTIS le 13 mars 2024** : Avis préalable stade M. Chassaigne de Ramatuelle : noté
- LMF CRTIS le 15 mars 2024** : Attestation éclairage stade Aster de La Farède : noté
- LMF CRTIS le 15 mars 2024** : Attestation éclairage stade Municipal de Le Lavandou : noté
- LMF CRTIS le 15 mars 2024** : Attestation éclairage stade G.David de Fréjus : noté
- LMF CRTIS le 15 mars 2024** : Attestation éclairage stade M. Chassaigne de Ramatuelle : noté
- LMF CRTIS le 15 mars 2024** : Attestation terrain stade A.Serra de Le Plan de La Tour : noté
- LMF FAFA le 13 mars 2023** : Dossier FAFA véhicule US Pradet : noté
- LMF FAFA le 14 mars 2023** : Dossier à reprendre FAFA véhicule US Pradet : noté
- LMF FAFA le 15 mars 2023** : Dossier FAFA éclairage stade M. Chassaigne de Ramatuelle : noté

Divers :

- US PRADET le 13 mars 2024** : Dossier FAFA véhicule US Pradet : noté
- MAIRIE DE HYERES le 14 mars 2024** : Demande renseignement sur FAFA éclairage stade Perruc : noté
- M.COMBE Sylvain ,arbitre le 18 mars 2024** : Problème de douches terrain J.Fontaine de Roquebrune s /Argens.: noté
- MAIRIE DE LE LAVANDOU le 18 mars 2024** :Bon de commande éclairage stade Municipal : noté
- MAIRIE DE LA SEYNE SUR MER le 18 mars 2024** :Demande avis sur futur projet de remplacement terrain : noté

COURRIERS ENVOYES

Ligue Méditerranée :

- LMF CRTIS le 12 mars 2024** : Classement terrain G.Robert 2 de Hyères
- LMF CRTIS le 18 mars 2024** : Classement éclairage D.Calet de La Roquebrussanne
- LMF FAFA le 14 mars 2024** : Retour dossier FAFA véhicule US Pradet
- LMF FAFA le 15 mars 2024** : Dossier FAFA éclairage stade M. Chassaigne de Ramatuelle

Divers :

- US PRADET le 12 mars 2024** : Dossier FAFA véhicule US Pradet
- MAIRIE DE HYERES le 14 mars 2024** : Classement éclairage stade Berteaux
- MAIRIE DE TOULON le 14 mars 2024** : Classement éclairage stade Merchey
- MAIRIE DE SAINT MANDRIER le 14 mars 2024** : Classement éclairage stade Lanérière
- MAIRIE DE BANDOL le 14 mars 2024** : Classement éclairage stade Deferrari
- MAIRIE DE LE BEAUSSET le 14 mars 2024** : Classement éclairage stade Municipal
- MAIRIE DE OLLIOULES le 14 mars 2024** : Classement éclairage stade Castellanne
- TPMED le 14 mars 2024** : Classement éclairage stade L.Lagrange 1
- DISTRICT le 15 mars 2024** : Demande situation bon de commande et facturation suite à classement



MAIRIE DE ROQUEBRUNE S/ARGENS le 18 mars 2024 : Problème de douches terrain J.Fontaine
DISTRICT le 18 mars 2024 : Divers bons de commandes et factures
MAIRIE DE FREJUS le 18 mars 2024 : Courrier concernant divers bons de commandes non parvenues
MAIRIE DE CUERS le 18 mars 2024 : Courrier concernant bon de commande non parvenue
MAIRIE DE SAINT CYR SUR MER le 18 mars 2024 : Courrier concernant bon de commande non parvenue
MAIRIE DE LA CRAU le 18 mars 2024 : Courrier concernant bon de commande non parvenue.
MAIRIE DE PIERREFEU le 18 mars 2024 : Courrier concernant bon de commande non parvenue
MAIRIE DE TOULON le 18 mars 2024 : Courrier concernant divers bons de commandes non parvenues
DPVA le 18 mars 2024 : Courrier concernant bon de commande non parvenue
MAIRIE DE LE BEAUSSET le 18 mars 2024 : Vestiaire officiel encombré

Il est rappelé aux clubs, aux propriétaires privés et aux collectivités locales que seules les installations d'éclairage conformes au présent règlement peuvent être utilisées en compétitions officielles.
Ainsi les installations d'éclairage des terrains de football utilisé pour l'organisation, fixée dans des Règlements qui leur sont propres, des compétitions officielles sont classées en cinq niveaux : E.1 à E.5.
Le même texte précise que toutes les installations existantes niveau E Foot A11, puissance 100 lux pourront être utilisées pour les compétitions officielles district.
Le Comité de Direction informe les clubs que la situation des installations doit être régularisée au plus tôt.
Les rencontres ne seront plus autorisées sur les stades qui ne n'auront pas été classifiés.
La liste des terrains dont l'éclairage est classé peut être consultée sur la page d'accueil du District – rubrique « informations générales – Liste des terrains et Installations Sportives.

Prochaine Réunion : le mardi 26 mars 2024

Le Président : Gérard IVORA
Le Secrétaire : Antoine MANCINO